

Séance du 24 janvier 2007

L'an deux mil sept le vingt quatre Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Louissette LE ROUX.

Absents : Mme Françoise NORMAND, M. Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN, M. Tanguy MORVAN.

Procurations : M. Michel LE ROY à M. André RIOU, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Janvier 2007

Date de Publication : 25 Janvier 2007

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Installation classée : enquête publique TILLY-SABCO (autorisation à exploiter une station d'épuration à Guerlesquin)

Le Maire expose au conseil municipal que par arrêté préfectoral du 17 Novembre 2006, une enquête publique d'un mois a été ouverte sur la demande présentée par M. le Directeur général de la société TILLY-SABCO en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter la station d'épuration mixte de Guerlesquin au titre des installations classées. Le dossier est déposé à la mairie de Guerlesquin du 2 Janvier au 2 février 2007 aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux. Pendant toute la durée de l'enquête, les tiers intéressés peuvent prendre connaissance du dossier, consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit en mairie au nom du Commissaire-Enquêteur.

M. Louis PERROT, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur reçoit les déclarations des tiers en Mairie :

1ère semaine :	le 2 Janvier 2007	de 9 heures à 12 heures
2ème semaine :	le 10 Janvier 2007	de 14 heures à 17 heures
3ème semaine :	le 20 Janvier 2007	de 9 heures à 12 heures
4ème semaine :	le 24 Janvier 2007	de 14 heures à 17 heures
5ème semaine :	le 2 Février 2007	de 14 heures à 17 heures

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance en Préfecture du dossier, ainsi qu'à la Mairie de la Commune d'implantation, du rapport, des conclusions du Commissaire-Enquêteur, ainsi que le cas échéant du mémoire en réponse du demandeur.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce dossier : avis favorable à l'unanimité.